

## **CRA de METZ, des propos sidérants de la part du directeur de la PAF**

Le MRAP de Moselle Ouest s'indigne des propos tenus par le directeur de la police aux frontières de Metz à propos du centre de rétention administrative.

Confronté au récent rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté, le directeur de la PAF tient des propos d'une rare violence sur les personnes retenues, « des étrangers dangereux » selon lui. Ce faisant, il décrit le centre de rétention comme une prison dans laquelle on enferme sans jugement. Il confirme ainsi une des critiques fondamentales du contrôleur pointant le non-respect des « droits fondamentaux » des personnes retenues.

Esquivant les conditions matérielles indignes signalées par le contrôleur, le directeur de la PAF évoque des « codes différents des nôtres » et cite en exemple les attitudes suicidaires de certaines des personnes retenues dont le désespoir est pourtant profondément humain. Malgré les précautions de langage employées, il laisse entendre que des actes individuels pourraient être ceux de tout un groupe. Ses propos aux frontières de la légalité sont d'autant plus graves que le directeur de la PAF est dépositaire de l'autorité publique et occupe une fonction de direction.

Sans référence à la violence de l'enfermement dans la promiscuité, pour des périodes que la loi de 2018 a allongées, de personnes dont on sait qu'elles ne pourront être expulsées, il explique la violence des retenus par des inimitiés entre « communautés ethniques ».

Le MRAP dénonce ces propos et examine les suites judiciaires éventuelles à y donner.

Le MRAP dénonce les fantasmes sur les migrations si fréquemment agités par l'extrême droite et repris par une grande partie de la classe politique. Militant pour une politique d'accueil des migrants, il appelle le gouvernement à se mettre en conformité avec les textes internationaux dont la France est signataire, particulièrement la convention des droits de l'enfant qui interdit l'enfermement des mineurs. Il est aussi urgent que le gouvernement entende les avis rendus par les instances indépendantes, en l'occurrence le contrôleur général des lieux de privation de liberté, qui participent aux contre-pouvoirs indispensables à toute démocratie. Enfin, le MRAP redit son opposition au projet de « loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ».

Metz, le 30 juin 2023

MRAP

Comité local de Moselle Ouest

07 65 77 56 25

16 rue Vandernoot 57000 METZ